

Cooperation@epfl

CM 2
STATION 10
CH-1015 LAUSANNE

Tel: +41 21 693 60 12
E-mail: cooperation@epfl.ch
Web Site: <http://cooperation.epfl.ch>

Evaluation de projets de coopération scientifique au développement: Une place pour un regard indépendant?

- L'évaluation de projets, une pratique en voie de généralisation

Depuis une vingtaine d'année, la pratique de l'évaluation s'est étendue à l'ensemble des projets de coopération au développement. C'est plus récemment qu'elle interpelle les milieux scientifiques dans leurs actions de formation et de recherche.

Quel est l'intérêt d'une telle démarche évaluative et quels sont les écueils à éviter de manière à faire de l'évaluation un véritable instrument d'aide à la conduite des projets, et non pas une menace de sanction rédhibitoire.

Alors processus constructif ou procès d'intention à l'encontre des acteurs du développement ? La question mérite d'être posée, la crainte des promoteurs du développement étant souvent de se voir sanctionner de manière arbitraire par des experts venus juger leur travail.

Cette inquiétude est légitime lorsque l'évaluation ne participe pas d'un processus mis en place à l'initiation des projets ou programmes de manière concertée entre tous les acteurs impliqués : bailleurs de fonds, organismes de développement et partenaires des actions mises en place, bénéficiaires des projets. Et il est vrai que cette situation existe parfois. Pourquoi ? Parce que les décideurs n'appliquent pas toujours des règles de concertation, ou parce que l'organisation d'un projet souffre de dysfonctionnements dans sa conception, sa planification et son suivi, ou encore parce que l'agent d'exécution (qu'il s'agisse d'une ONG, d'un gouvernement ou d'une université) ne « joue pas le jeu », acceptant l'évaluation pour avoir accès aux ressources indispensables sans en voir la contribution au maintien et à l'amélioration des actions menées à bien.

Mais la perception que l'on a de l'utilité des évaluations a profondément changé au cours des années passées, l'évaluation est entrée dans les mœurs, qu'il s'agisse des institutions publiques ou des organisations non gouvernementales. Et cette pratique est désormais généralement inscrite comme part intégrante d'un processus de conception – gestion – suivi – finalisation de projets aux contours bien délimités sur des périodes de temps inscrites par avance en relation avec des objectifs définis par anticipation. Du rapport couperet on a ainsi évolué progressivement vers la construction de processus participatifs, dans lesquels l'évaluation est un moyen parmi d'autre d'atteindre les buts escomptés et de comprendre les moyens mis en œuvre pour ce faire, et d'y apporter, en cours d'exercice, les remédiations qui s'avèrent nécessaires.

- L'évaluation, des modes de faire des objectifs et des critères

La qualité d'une évaluation va dépendre à la fois de son contenu et de ses perspectives : quels sont les éléments sur lesquels porte le regard en vue de quelle finalité ? Mais son appropriation par les acteurs en place dépendra tout autant de son inscription dans l'environnement global d'un projet.

Trois types d'évaluation sont généralement retenus pour examiner l'avancement et les résultats d'un projet :

- l'évaluation externe ; l'évaluation interne ; et un mixte des deux sous forme d'évaluation interne accompagnée par un expert extérieur. Chacune d'entre elle comporte des avantages et des limites.

L'évaluation externe est certainement le mode de faire le plus reconnu pour porter un regard indépendant aux étapes clés de la vie du projet, à la fin d'étapes et lors de sa conclusion. Effectuée par un ou plusieurs experts désignés à cet effet, elle offre un regard critique et indépendant sur les éléments constitutifs du projet.

Elle impliquera de manière plus distanciée les protagonistes du projet qui peuvent, « si le courant ne passe pas » avec les experts, se sentir jugés, voire incompris, avec parfois des difficultés à mettre en œuvre les recommandations suggérées de l'extérieur.

L'évaluation interne se rapproche plus du « monitoring » qui va accompagner le projet au cours de son existence, sous une forme périodique plus ou moins rapprochée dans le temps. Elle favorise, au sein de l'équipe de projet, le débat in situ des actions menées et des résultats obtenus ou envisagés, permettant en temps réel de renforcer les acquis et de remédier aux faiblesses constatées « avant qu'il ne soit trop tard ».

Les promoteurs et opérateurs du projet sont les acteurs principaux de l'exercice. Etant parties prenantes du projet, les professionnels engagés dans la mise en œuvre d'un projet ont parfois plus de difficulté à s'en distancier et à procéder à leur autocritique.

L'évaluation interne accompagnée tente de concilier les avantages des deux formes plus classiques de l'évaluation. Elle permet de tirer profit de la grande expérience et des informations que maîtrisent les acteurs du projet ; elle s'appuie également sur l'expertise externe, plus distanciée, offrant ainsi une « dynamique de groupe sous contrôle » (les questions sensibles étant souvent mieux prises en compte lorsqu'elles émanent d'un tiers moins impliqué dans l'action).

Mais qu'évalue-t-on ?

De toute évidence, chaque projet possède ses particularités et imprimera, de ce fait, le contenu de l'évaluation. Cela étant, en termes généraux, les critères d'évaluation visent un certain nombre d'éléments fondateurs que l'on retrouvera, sous une dénomination ou une autre, dans tout projet.

Il y a d'abord la *pertinence* du projet, soit son adéquation par rapport à la problématique de départ, tenant compte du contexte d'insertion et des priorités accordées par les décideurs présents (gouvernement, acteurs locaux, bailleurs de fonds).

Il y a ensuite l'*efficacité* proprement dite du projet, qui mesurera avant tout dans quelle mesure les résultats obtenus ont contribué, totalement ou partiellement, à atteindre les objectifs assignés au projet, de manière à en expliquer les raisons de succès ou d'insatisfaction.

Il y a encore l'*efficacité*, qui s'intéressera au processus de mise en œuvre pour examiner de quelle manière les ressources et moyens disponibles ont été utilisés de façon optimale pour atteindre les résultats acquis.

Et au final, l'évaluation s'intéressera à l'*impact* du projet sur son environnement plus global pour déterminer l'influence du projet au-delà des stricts objectifs escomptés au départ.

Si l'on voulait synthétiser cela en un cadre logique à détailler selon les termes de références donnés à l'évaluation par ses mandants, nous pourrions inscrire les rubriques suivantes :

	Objectifs du projet	Résultats attendus	Questions d'évaluation	Critères de réponse	Indicateurs	Sources
Pertinence						
Efficacité						
Efficienne						
Impact						

tout en se rappelant que, dans nombre de projets, quels qu'en soient l'inspiration et le domaine, les objectifs ne sont qu'esquissés, ou fixés en termes très généraux, qu'ils demandent à être reconstruits a posteriori

- Coopération scientifique Nord-Sud, développement et évaluation, compatibilité ?

Et les universitaires dans tout cela, pourrait-on dire ? Parler de projet scientifique, et plus encore dans le cadre de projets de coopération internationale, cela complique la donne. Pourquoi ? D'abord parce que les règles du jeu dans les milieux académiques diffèrent passablement de celles appliqués lors de projets de développement orientés application, plus professionnels et donc plus facilement matérialisables et comptables. Pour faire simple et parler de ce que je connais, l'urbain, il est à première vue plus aisé d'évaluer un projet de construction de cent nouvelles maisons dans un quartier pauvre d'une ville du tiers-monde que d'évaluer la pertinence et les résultats d'un projet de recherche sur l'habitat populaire. Pour nuancer quelque peu cette exemple par trop schématique, il faut néanmoins rappeler que la recherche scientifique, et c'est ce qui en fait la spécificité, par de l'hypothèse de la découverte comme finalité première de la démarche scientifique, avec une clause d'incertitude que la technologie et le savoir-faire tendent à réduire au maximum sans pouvoir cependant l'éliminer. Ce principe étant posé, il est évident que les travaux de recherche, dans les secteurs qui intéressent la coopération internationale, sont la plupart du temps dans des disciplines et dans des intentions très applicatoires, permettant plus facilement d'en juger la pertinence et la capacité de faire face aux problèmes affrontés¹.

Au-delà de ces considérations, il y a également « la culture du milieu », propre aux institutions universitaires et aux centres de recherche, qui, par histoire et tradition, n'ont guère été sensibles aux instruments de suivi et d'évaluation.

¹ Il n'y a qu'à penser aux domaines généralement représentés en première ligne dans les projets de coopération scientifique avec des pays en développement : santé ; agriculture ; environnement ; questions socio-économiques et managériales.

Dans l'évaluation faite pour le compte du MAEE du programme CORUS I, il ressort que, parmi 54 propositions sélectionnées, 75% d'entre elles se regroupent en 4 thèmes : santé et environnement des sociétés ; gestion durable des écosystèmes naturels et anthropisés ; améliorations des productions végétales et animales et processus d'élaboration de la qualité ; phénomènes identitaires, territorialité, construction nationale et régionale. Dans le cadre de CORUS II, qui lui a succédé dès 2008, sur 50 projets, 22 portent sur « nourriture et santé » et 21 sur « terre et environnement » (Bolay J-C, Michelon B. et al ; 2008 ; « Evaluation du programme : Coopération pour la recherche universitaire et scientifique, CORUS 1, 2002-2007 », Ministère des affaires étrangères et européennes, Gouvernement de la République Française, Paris).

En premier lieu, la liberté académique n'a pas enclin les universitaires à être évalués sur la qualité de leurs prestations. Et ce n'est que relativement récemment que des procédures ont été mises en place pour cadrer leur autonomie et permettre de porter un regard sur les résultats atteints (permettant ainsi, par exemple, aux étudiants d'évaluer la qualité des cours qui leur sont prodigués). En général les universitaires sont prêts à débattre de leurs travaux, mais plus réservés à voir les moyens qui leur sont octroyés dépendre d'un avis tiers (et encore moins lorsque cet avis n'émanerait pas d'un pair !).

Si les moyens de contrôle de qualité académique existent, ils sont spécifiques au secteur et s'éloignent de ce que l'on trouve généralement dans d'autres milieux.

En matière de formation, on pourra qualifier un enseignement à partir du nombre d'étudiants suivant un cours, à partir également du taux de réussite aux examens, et à l'appréciation par les étudiants du cours lorsque cette opportunité d'évaluation leur est offerte.

Pour la recherche, les points d'accrochage sont plus aléatoires : nombre de publications dans des revues spécialisées ; montant des financements externes obtenus lors de mises au concours ; référencements internationaux des chercheurs, de leurs travaux et de leurs institutions ; brevets et contrats avec l'industrie ; sont autant d'éléments pour juger de la pertinence de la recherche et de sa reconnaissance.

Mais ces critères peuvent être interrogés. Chaque pays du monde a un système universitaire qui lui est propre, et des règles de gouvernance qui le structurent et en marquent les ambitions et les limites². Les nouvelles modalités européennes visent à une plus grande homogénéité, mais elle ne résout pas tous les problèmes dès lors que l'on se penche vers des partenariats avec des chercheurs et institutions du Sud. Des formations conjointes requièrent des doubles diplomations, souvent peu compatibles³. L'accès aux financements pour la recherche est régi de plus en plus par des appels concurrentiels, dans de nombreux pays du Nord ou au plan international. Ce mode de faire demeure encore confidentiel dans beaucoup de pays du Sud et les chercheurs y restent mal préparés⁴.

La coopération scientifique au développement, telle qu'elle est appuyée par les agences nationales de coopération dans les pays européens ou ailleurs dans le monde, représente, de fait, un défi novateur, tant pour ceux qui s'y engagent, que pour ceux qui ont la charge d'en évaluer la pertinence.

Et cela parce que, dans cette armature nouvelle, la coopération universitaire doit concilier trois objectifs :

- l'excellence scientifique ; l'adaptation au contexte des pays du Sud et la réponse appropriée (et appropriable) à des questions prioritaires de développement durable

² Il est vrai que l'Europe, avec le fameux système Bologne, est actuellement en voie d'uniformiser l'organisation des études universitaires (licence : 3 ans ; maîtrise : 2 ans ; doctorat : 3 ans), de favoriser les échanges universitaires, et de promouvoir une recherche continentale à travers les programmes-cadres pluri-annuels. Indirectement c'est également l'imposition de la langue anglaise comme langue scientifique de communication et de travail.

³ La titularisation de formations continues, très prisées en Europe, est examinée avec réticence dans des pays asiatiques ou africains où l'on recherche une accréditation plus académique.

⁴ Plusieurs facteurs expliquent cette mise en retrait qui peut, parfois, se traduire en mise sous tutelle des équipes du Sud par les équipes du Nord : Dans beaucoup de pays en développement, les politiques nationales n'incluent pas de véritable stratégie de soutien à la recherche, pas de structure organisationnelle, et moins encore de budgets allant au-delà du soutien au fonctionnement des hautes écoles et au paiement des agents de la fonction publique. C'est de moins en moins le cas en Amérique Latine et dans certains pays émergents d'Asie. Mais c'est une situation largement répandue en Afrique.

dans le pays ou la région concernée ; le transfert approprié auprès des partenaires à travers des formes de collaboration visant le partage, l'équité et la transparence⁵.

L'excellence scientifique est un impératif affirmé de toute démarche universitaire. Au-delà de l'effet « marketing » d'une telle terminologie, il est évident que la qualité des prestations en recherche comme en formation est la pierre angulaire du travail scientifique. Et la coopération scientifique au développement, pour parler de ces relations établies sur cette base avec les collègues du Sud et leurs institutions d'appartenance, se fonde sur les mêmes préceptes. Elle n'est pas, ce dont certains se gausseraient, « le jardin secret » de chercheurs en mal d'exotisme, mais bien un champ particulier de la recherche, avec ses spécialisations, son ancrage contextuel, et sa capacité à réviser les grandes questions contemporaines, à partir d'un angle d'attaque qui lui est propre. La qualité de ses prestations et la crédibilité de ses résultats sont les meilleures garanties de sa reconnaissance et de son efficacité. Dans le cadre de projets de coopération au développement, elle encourage à investir le meilleur de la formation et de la recherche en faveur des bénéficiaires du Sud, seule voie pour éviter un élargissement du fossé existant entre pays occidentaux et pays en développement par le biais du partage et de la création de connaissances nouvelles.

L'évaluation devra tenir compte des résultats scientifiques concrètement obtenus et de leur reconnaissance académique. Elle tiendra compte des conditions de récolte et d'exploitation des données⁶

L'adaptation de la recherche au contexte des pays du Sud, dans ses buts comme dans ses procédures, est un impératif afin que les initiatives scientifiques se focalisent sur les besoins prioritaires de développement dans les pays partenaires – analyse d'experts ! – et sur les demandes des partenaires – populations, autorités, associations. La recherche, dans son adaptation aux circonstances propres aux pays en développement, tiendra compte également des ressources humaines, technologiques, financières et infrastructurelles présentes de façon à en saisir l'impact sur la recherche et les actions de développement et offrir une prestation en cohérence avec l'environnement scientifique du pays d'application. L'évaluation prendra en compte cette dimension contextuelle pour juger de l'opportunité des actions menées et des moyens disponibles et mis en œuvre.

Le transfert des résultats et des modes de faire mise en œuvre dans les projets de coopération scientifique auprès des partenaires des pays en développement est un objectif explicite (ou parfois implicite) de ce type de démarche. C'est une contrainte supplémentaire qu'il ne faut pas minimiser dès lors qu'à la qualité scientifique et à l'adaptation aux besoins s'ajoute une volonté d'appropriation institutionnelle, sociale et individuelle ; idéalement – et même si cela se réalise rarement de façon planifiée et anticipée, toute démarche de coopération vise, à plus ou moins long terme, son effacement au profit d'autres formes de partenariats scientifiques

⁵ On peut, à ce sujet, citer les 11 principes retenus par la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) et qui seraient censés devoir guider les actions de coopération des acteurs universitaires suisses travaillant en collaboration avec l'agence suisse de coopération au développement (DDC) : http://www.kfpe.ch/key_activities/publications/guidelines/guidelines_f.php.

⁶ Une des grandes déficiences mises en exergue par les chercheurs africains, dans le cadre du programme CORUS I, est le manque d'infrastructures et d'équipements favorisant la recherche dans les universités de leurs pays. Dans tous les domaines, et particulièrement dans les sciences techniques et naturelles, l'absence d'un environnement scientifique de pointe se répercute négativement sur l'ampleur des résultats atteignables. La collaboration avec des institutions du Nord permet un partage en réseau de certains équipements indispensables ; des budgets alloués aux équipements, comme c'est le cas du programme CORUS I et II, représentent à leur tour une manière de faire face à ces manques criants. Demeure en suspens l'appui des institutions de tutelle qui doivent assurer financièrement la maintenance des infrastructures ... lorsque les financements le permettent. Et, en Afrique pour le moins, cela est rare. Et prétérite l'avancée scientifique

Nord-Sud fondés sur un partage équitable des compétences et des ressources existantes⁷. L'évaluation portera ainsi également sur les partenariats existants ou envisagés dans une perspective de transfert non seulement de connaissances appropriées à un contexte spécifique, mais également des conditions de production des dites connaissances.

La coopération scientifique au développement est une histoire passionnante dès lors qu'elle ne peut être fructueuse que si elle est conçue et mise en place dans une perspective « win win » (pour reprendre un anglicisme à la mode) et le but de toute évaluation, dans ce cadre, visera à renforcer les conditions qui permettent véritablement cet enrichissement mutuel. Une affaire d'imagination et de créativité face à des besoins que l'on sait immenses. Et ce dans une société mondiale fondée toujours plus sur la connaissance et la communication. Un beau challenge pour tous les acteurs engagés dans cette histoire de notre temps.

- Pays et programmes de recherche en coopération : Différences et similitudes

Dans un contexte géopolitique marqué par la compétitivité entre pays et régions du monde, la coopération scientifique et technologique s'avère, en Europe comme ailleurs dans le monde, une nécessité, tant pour les centres de recherche et les universités financés par les fonds publics que pour les entreprises du secteur privé, que ce soit dans une perspective autonome ou dans une stratégie de collaboration entre ces secteurs. L'intérêt pour l'Europe de coopérer avec des partenaires de pays hors de ses frontières repose sur 4 éléments :

La compétitivité économique ; la réponse à des défis globaux ; les solutions aux questions démographiques et d'éducation ; la promotion d'une coopération politique fondée sur le dialogue et la confiance.

La coopération internationale est comprise selon différentes modalités plus ou moins structurées :

- la coopération interindividuelle informelle ;
- la coopération scientifique institutionnalisée autour de très grands projets internationaux (type Agence spatiale européenne ou Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire – CERN) ;
- les accords formels de coopération (entre pays, organismes de recherche ou institutions académiques) ;
- les programmes de collaboration multinationale (par exemple le programme « Human Frontier Science⁸ »).

Et différentes agences tendent à soutenir des programmes de coopération scientifique avec le Sud. Il est ainsi intéressant d'en souligner quelques singularités, profilant ainsi leurs différences comme leurs similitudes.

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) vise, à partir de 6 programmes thématiques phares⁹, à (selon ses propres termes¹⁰) : favoriser la coopération scientifique ; soutenir la recherche et l'excellence ; former les futurs acteurs du développement ; partager l'expertise.

⁷ C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Gouvernement suisse, par son Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche (SER - http://www.sbf.admin.ch/hm/themen/international/bilateral_programm_fr.html) a édifié son programme de coopération scientifique bilatérale avec quelques pays émergents : Chine, Inde, Afrique du Sud, Russie, et à l'avenir Brésil et Chili, chaque gouvernement finançant les équipes de recherches de son pays sélectionnées dans le cadre d'appels d'offre en partenariat.

⁸ <http://www.edctp.org/Home.162.0.html>

Les objectifs de l'AUF se déclinent en une série impressionnante d'actions différenciées¹¹. Parmi celles-ci, un certain nombre sont similaires ou pourraient accompagner des programmes bilatéraux émanant de pays européens. On pense d'abord aux projets de coopération scientifique interuniversitaire (liant 3 universités dont au moins une du Sud ; 50 projets financés et exécutés en 2008), à la mobilité scientifique et universitaire par le biais de l'action « Mobilité scientifique et universitaire »¹² (307 bourses de mobilité de niveaux doctoral et postdoctoral pour l'année universitaire 2008-2009), ainsi qu'aux pôles d'excellence régionaux¹³.

Bien évidemment, l'AUF, avec un budget annuel de 40,5 millions d'euros¹⁴, un réseau de 692 établissements universitaires francophones répartis sur tous les continents dans 81 pays, ne peut, par son ampleur, que difficilement être comparée, dans ses intentions, avec un programme de coopération scientifique bilatéral. On retrouve néanmoins la volonté de privilégier d'abord et avant tout les partenaires scientifiques des pays du Sud, le souci de distribuer largement les fonds disponibles dans une multitude de projets d'envergure de moyenne importance (au plan financier¹⁵), et ce sur des périodes limitées dans le temps¹⁶.

Hors d'Europe, l'exemple canadien est intéressant à comparer. Dès 1970, une loi a permis la création du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI). Le crédit accordé pour les années 2006 – 2007 s'élevait à 135 millions de dollars canadiens¹⁷.

Le CRDI finance l'exécution de recherches appliquées par les chercheurs des pays en développement sur les problèmes qu'ils jugent cruciaux pour leurs populations ; il aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de recherche et d'innovation. Et ce dans 4 grands domaines : environnement et gestion des ressources naturelles ; technologie de l'information et de la communication au service du développement ; innovation, politique et science ; politique sociale et économique.

Des financements supplémentaires émanant de bailleurs de fonds et de fondations internationales viennent compléter ce capital. Ce sont ainsi 524 projets de recherche qui sont

⁹ <http://www.auf.org/l-auf/nos-programmes/accueil.html>

¹⁰ <http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

¹¹ Ces principales actions sont : a) Actions déléguées et innovantes ; a) Appui au renforcement de la gouvernance des universités ; appui aux conférences régionales de recteurs ; appui aux réseaux de chercheurs multilatéraux ; appui aux réseaux institutionnels ; campus numériques francophones ; développer la coopération inter-linguistique ; édition et diffusion du savoir ; filières universitaires francophones de formation ; formations ouvertes et à distance ; manifestations scientifiques internationales ; mobilité scientifique et universitaire ; pôles d'excellence régionaux ; prix scientifiques ; soutien aux départements universitaires de français, centres universitaires d'enseignement des langues ; soutien aux projets de coopération scientifique inter-universitaires (PCSI).

¹² <http://www.auf.org/actions/bourse-mobilite/accueil.html>

¹³ Selon les indications de l'AUF, « son soutien aux pôles d'excellence a pour objectif de renforcer les centres universitaires de haute valeur scientifique du Sud, à les aider à mobiliser un réseau régional de compétences collaborant autour de la même thématique, en mutualisant les moyens disponibles. Cette dynamique régionale conduit les « centres d'excellence » à devenir des « pôles d'excellence régionaux ».

¹⁴ Le budget de l'AUF est financé à 82% par la France.

¹⁵ Selon les informations obtenues directement de l'AUF Europe et Maghreb, les bourses de mobilités varient de 750 à 1 200 euros mensuels lors d'établissement au Nord, et de 600 à 1 030 euros lors de séjours au Sud, les projets de coopération scientifique sont d'un montant maximal de 20 000 euros pour une durée limitée au plus à 24 mois. Les pôles d'excellence régionaux, dont une dizaine est actuellement appuyée par l'AUF, sont soutenus annuellement à hauteur de 100 000 euros pour une durée maximale de 3 années.

¹⁶ Les PCSI sélectionnés, sont ainsi d'une durée de deux ans pour un montant total de 20.000 euros ; les bourses de mobilité en maîtrise sont d'une durée de 6 mois et celles de niveau doctoral pour une durée maximale de 3 ans, par l'octroi d'une bourse de 10 mois renouvelable 2 fois.

¹⁷ 1 euro = 1,51 CAD.

en cours, supervisés par le CRDI et ses 6 bureaux régionaux¹⁸. Avec 446 employés dans sa centrale à Montréal et dans ses bureaux régionaux, le CRDI compte d'abord sur ses propres ressources humaines pour développer des recherches en partenariat dans le Sud, sans pour autant exclure d'autres institutions scientifiques canadiennes et étrangères¹⁹. C'est ainsi que sur le total des projets en cours, 92 sont effectués en partenariat avec 129 établissements canadiens ayant reçu durant l'année budgétaire 2007-2008 un financement global de 61, 8 millions de dollars canadiens²⁰. La durée des projets de recherche est très variable, tout comme les montants accordés aux institutions y prenant part ; nombre d'entre eux portent sur des périodes de 2 à 4 années, pour des budgets de 300 000 à 700 000 dollars canadiens, d'autres initiatives plus ambitieuses sont de longue durée, de l'ordre de 10 années avec des budgets dépassant 10 millions de dollars canadiens.

Il faut en conclure que le CRDI ne peut pas être comparé à un seul programme, tel que CORUS 1 financé par le MAEE, mais bien à une institution de recherche, financement et exécution, soutenant à la fois des projets spécifiques et des programmes de recherche multilatéraux, au profit de partenaires dans le Sud ou en partenariat avec des centres scientifiques au Canada et ailleurs, à quoi s'ajoute le soutien à des événements et à la diffusion de l'information. Les octrois sont, par projet et par institution y prenant part, relativement conséquents²¹.

A la lecture comparée des programmes d'autres pays, on note que la dimension partenariale a une forte importance dans la philosophie qui prévaut à la mise en œuvre de ce type de programme.

C'est notamment le cas en Belgique francophone, où la Commission Universitaire pour le Développement (CUD²²), acteur indirect de la coopération belge dans sa médiation avec les universités francophones de ce pays, soutient financièrement différentes initiatives académiques en faveur des pays en développement (très majoritairement en Afrique) dans le domaine du renforcement institutionnel dans le Sud, de la recherche, et de la formation. Les deux actions de la CUD se déployant dans les pays du Sud – le programme de coopération universitaire institutionnelle (CUI) et le programme des projets interuniversitaires ciblés (PIC) impliquent l'un et l'autre des accords formalisés entre institutions universitaires belges et institutions du Sud, faute de quoi ils ne seront pas acceptés.

C'est également le cas en Suisse, que ce soit dans le cadre du NCCR Nord – Sud²³ (Centre de compétence en recherche partenariale sur la « mitigation » des syndromes du changement global) ou que ce soit au sein du programme de collaboration entre le Fonds national de la recherche scientifique (FNS) suisse et la Direction du Développement et de la Coopération

¹⁸ Les bureaux régionaux du CRDI sont localisés au Kenya, au Sénégal, en Egypte, en Inde, à Singapour et en Uruguay (www.crdi.ca).

¹⁹ Le programme ACCA (Adaptation aux changements climatiques en Afrique) est coordonné par 3 institutions africaines et un centre d'étude anglais (http://www.crdi.ca/fr/ev-94424-201-1-DO_TOPIC.html). Le projet pilote « Advancing Capacity to Support Climate Change Adaptation » soutient durant 24 mois 5 centres de recherche dans 5 pays africains pour un budget total de 745 000 dollars canadiens (soit 50 000 euros annuels par équipe de recherche). Un autre projet de ce même programme, localisé au Burkina Faso à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, portant sur « la coopération rurale – urbaine dans la gestion de l'eau en contexte de changement climatique », est 'une durée de 39 mois, doté d'un budget de 600.000 dollars canadiens (représentant ainsi quelque 120 000 euros de dépenses de recherche programmées par année).

²⁰ http://www.crdi.ca/uploads/user-S/12209876341rapport_annuel_07-08.pdf (page 42); et ce sans compter les 77 bourses de recherche accordées durant cette même année pour des chercheurs du Sud dont un certain nombre se déplacent dans les universités et centres de recherche canadiens.

²¹ Généralement de l'ordre de 100 000 euros annuels par partenaires, rarement en deçà de 50 000.

²² <http://www.cud.be/documents/rapportannuel2007.pdf>

²³ <http://www.nccr-north-south.unibe.ch/default.asp?>

(DDC) pour l'appui aux partenariats de recherche avec les pays en développement²⁴, la règle est identique, ne sont prises en compte que les requêtes émanant d'une association de deux ou plusieurs unités de recherche suisses travaillant formellement et concrètement avec des institutions scientifiques de quelque 40 pays émergents ou en développement.

Au Royaume Uni, le Department For International Development (DFID), l'agence anglo-saxonne de coopération au développement, vient de diffuser, en avril 2008, sa stratégie de recherche pour les 5 années à venir, focalisée sur 6 thématiques clés pour le développement : croissance (sous-entendu : réduction de la pauvreté) ; agriculture durable ; changements climatiques ; santé ; gouvernance dans des environnements complexes et fragilisés ; défis futurs et opportunités (notamment à travers la diffusion adaptée de nouvelles technologies). Un milliard de livres²⁵ seront dépensés pour la recherche au cours des 5 prochaines années. Les travaux de recherche se concentrent d'abord en Afrique et en Asie du Sud, même si des leçons peuvent également être tirées de recherches menées ailleurs en Asie et en Amérique Latine. L'objectif est d'avoir une recherche de haute qualité ayant un impact sur les régions concernées. A titre d'exemple, la moitié des 27 projets et programmes mis en œuvre dès 1995 au Burkina Faso²⁶ se réfère à des projets agronomiques, 60% sont menés en partenariat avec une ou plusieurs institutions de recherche du Sud (parfois nationale, parfois internationale, selon l'étendue géographique du projet), sur des périodes variant entre deux mois et 8 ans, pour des montants allant de 3 800 livres sterling à plus de 9 millions²⁷. Dans sa politique de soutien à des centres d'excellence dans le domaine de la recherche agricole²⁸, un montant annuel de 20 millions de livres est investi, 2 millions pour chacun des 4 programmes et des budgets allant de 460 000 à 1 260 000 livres par institution.

L'exigence d'obtention d'un cofinancement permettant de montrer une plus forte implication des bénéficiaires n'est pas aussi explicite dans le cadre de l'appel d'offres « Les Suds, aujourd'hui » lancé par l'Agence nationale française pour la recherche (ANR) en 2007²⁹, et offrant ainsi aux sciences humaines une opportunité de travailler, sur une période de 2 à 4 ans, pour une « meilleure connaissance des Suds ... dans un monde globalisé ». Ni dans les critères d'éligibilité ni dans les critères d'évaluation, le partenariat avec une institution du Sud n'est sollicité³⁰. Ce qui démarquerait cette initiative de la tendance lourde qui marque la coopération scientifique au développement.

En revanche, il est à noter l'importance des montants accordés sur une durée importante par beaucoup de coopérations bilatérales qui souhaitent inscrire ces coopérations dans la durée.

En Suisse, les projets soumis dans le cadre du programme FNS-DDC pour l'appui aux partenariats de recherche avec les pays en développement, sont, pour une durée maximale de 4 années, désormais limités à l'équivalent de 250 000 euros pour la dite période quadri-

²⁴ <http://www.snf.ch/F/international/encouragement/developpement/Pages/default.aspx>

²⁵ 1 livre anglaise = 1,25 euros.

²⁶ Pays pris à titre d'exemple dès lors qu'il est également un des pays phares de la coopération française et mis en valeur dans le cadre de CORUS 1 et 2.

²⁷ Il est très difficile, à l'encontre de CORUS 1 et 2, de savoir quels sont les montants maximaux pouvant être sollicités pour un projet. A titre d'exemple, l'initiative RIU (Research into Use), lancée en 2008 dans le cadre du programme « African Innovation Challenge Fund », octroie aux promoteurs africains ou travaillant avec des africains pour valoriser les travaux préalablement exécutés des financements d'un montant maximal de 300 000 livres pour 3 années d'activités.

²⁸ Il s'agit de 15 centres et de 4 programmes internationaux rassemblés dans le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale ([Hhttp://www.dfid.gov.uk/pubs/files/CGIAR.pdf](http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/CGIAR.pdf)).

²⁹ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/aap/2007/aap-suds-2007.pdf>

³⁰ Il ne nous a pas été possible d'obtenir à ce jour une réponse à cette question émanant des gestionnaires du programme.

annuelle, avec un apport supplémentaire de 25% émanant des requérants³¹. Le pôle de compétence Nord-Sud, en Suisse toujours, liant en réseau 7 unités de recherche en Suisse et près de 120 institutions partenaires dans le Sud (universitaires, techniques, gouvernementales, ONG), a été organisé sur 12 années avec un budget annuel de l'ordre de 5 millions d'euros. Chaque unité de recherche en Suisse gère, dans le cadre de son partenariat Nord-Sud, un budget annuel de près de 500 000 euros.

En Belgique, pour le total de ses activités dans le pays comme à l'extérieur, la CUD est dotée d'un budget annuel de 30 millions d'euros, accordé par la Direction générale de la Coopération au Développement belge (et ce pour la seule partie francophone du pays, l'équivalent existant pour la région flamande !). Les projets de partenariat en formation ou en recherche implantés dans les pays du Sud pour des périodes entre 3 et 5 ans sont dotés de moyens financiers variant en moyenne, par année et selon le type d'activité, entre 75 000 et 150 000 euros pour des projets de formation, et entre 200 000 et 400 000 euros pour les projets de recherche et d'appui institutionnel.

Au Canada, le partenariat est intégré dans la stratégie de renforcement de la recherche dans le Sud, il n'est cependant pas impératif, dès lors que ce sont d'abord et avant tout les institutions de recherche des pays en développement qui sont bénéficiaires des financements du CRDI (92 projets sur 524 sont mis en activité avec des institutions canadiennes, représentant cependant presque 50% des fonds investis), et ce avec des projets financièrement de tailles moyennes à supérieure³².

Deux tendances se dégagent des pays donateurs impliqués dans des opérations de coopération scientifique Nord-Sud, que l'on peut éclairer à travers ce binôme « concentration et diversification ».

La majorité des programmes de formation ou de recherche s'ouvrent à une multitude de thématiques et encouragent le partenariat scientifique et technologique à partir de la presque totalité de la palette disciplinaire avec la plupart des pays émergents et en développement. Dans les faits, quels que soient les pays impliqués et les terminologies utilisées, deux secteurs prédominant, introduisant les problématiques globales par différentes portes d'entrée, mais se rattachant en priorité à la santé et aux questions environnementales, les questions sociétales venant en toile de fonds, mais rarement comme point focal³³.

Cette même concentration se retrouve au niveau des zones d'implantation des projets de coopération. De très loin, l'Afrique est le continent privilégié par ce type de coopération³⁴. Différents facteurs se conjuguent pour expliquer cette tendance. C'est d'abord et avant tout le reflet de la destination privilégiée des financements de la coopération internationale au développement au profit de ce continent. Ce sont ensuite certainement des priorités politico-stratégiques qui, dans le cas de la France ou de la Belgique, se perpétuent plusieurs décennies

³¹ Ce montant budgétaire maximal, imposé pour les nouveaux projets soumis pour la période 2009-2012, était de plus de 350.000 euros pour la phase précédente couvrant les années 2004-2007.

³² Comme dit préalablement, une rapide évaluation de quelques projets présentés dans les documents du CRDI nous montrent que les projets de recherche disposent au minimum de 50.000 dollars canadiens par année, beaucoup travaillent avec des financements de l'ordre de 100 000 dollars annuels.

³³ C'est notamment le cas de la dernière sélection opérée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS), qui, sur 13 projets financés pour les années 2008-2011, a choisi 5 projets à caractère médical et sanitaire et 6 projets abordant les ressources naturelles et la contamination environnementale. C'est aussi le cas, comme souligné auparavant, des projets français intégrant le programme CORUS II.

³⁴ Ce fut le cas du programme CORUS I et II avec près de 80% des projets réalisés en Afrique, c'est le cas des appuis accordés par la CUD belge, qui là également se situent en très large majorité en Afrique. C'est encore le cas de la dernière sélection faite par la Suisse dans le cadre de son partenariat scientifique avec les pays en développement avec 7 projets sur 13 en Afrique

après les Indépendances. Et au final, il faut aussi rappeler que pour nombre de pays africains, comme cela ressortait très nettement de l'examen détaillé de la situation prévalant au Burkina Faso, Cameroun, Madagascar et Sénégal³⁵, il n'y aurait simplement pas de recherche scientifique sans appui de l'extérieur. La coopération internationale se substitue, de fait, aux instances gouvernementales, sans ressources financières ou sans volonté d'allouer des financements à un secteur universitaire totalement dédié à la formation supérieure.

Les choses changent évidemment si l'on passe des agences bilatérales de coopération en Europe à des organismes de soutien à la recherche internationale. Qu'il s'agisse des projets européens intégrant une coopération avec des pays tiers (comme c'est le cas dans le 7^e programme cadre en cours) ou de programmes nationaux (à l'instar de ce qui est promu par le SER en Suisse et l'ANR en France), l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale tirent profit de leur avancée scientifique et technologique³⁶. C'est un signe de ce que pourrait être une coopération de recherche pour le développement à deux vitesses : l'une en partenariat scientifique et financier avec des pays émergents (et pas seulement au plan économique), l'autre en appui individuel et institutionnel (le fameux « capacity building » au profit de pays plus pauvres et globalement moins compétitifs au plan scientifique³⁷).

- Leçons apprises, que sait-on ?, que fait-on ?, pour qui et pour quoi ?

L'évaluation de programmes scientifiques, recherche et/ou formation supérieure, est délicate et complexe dès lors qu'elle aborde des questions centrales pour le futur de l'humanité, ne serait-ce qu'en termes de développement durable des régions et des populations les plus vulnérables et les plus affectées dans leurs conditions d'existence. Mais également parce que les ambitions de ces projets visent à rendre compatibles deux domaines qui, s'ils ne s'ignorent pas, la recherche scientifique d'un côté, le développement de l'autre, répondent à des enjeux, à des logiques et à des cultures très différentes dans leur histoire et leurs aspirations.

Au plan scientifique, nous avons, qu'il s'agisse d'universités et de centres de recherche du Nord et du Sud, une volonté de parfaire la connaissance – dans toutes les disciplines et les domaines académiques – et de la transmettre aux apprenants. Le monde du développement est celui de la transformation effective du réel, par des investissements en ressources tant financières, matérielles qu'humaines, ciblés sur des secteurs considérés comme prioritaires pour favoriser un changement tant social, qu'environnemental et économique, dans le présent comme à long terme.

Conceptuellement, ces deux domaines sont parfaitement complémentaires, l'un plus théorique, l'autre plus appliqué, mais les deux nécessitent de savoirs, de savoir faire et d'utilisation de ces savoirs et savoir faire. Dans la pratique générale, il s'agit de deux milieux qui, dans le meilleur des cas, se respectent mais s'ignorent, dans le pire se méprisent, les premiers traitant les professionnels du développement de praticiens sans vision et sans

³⁵ Voir à ce sujet le rapport d'évaluation CORUS I de Bolay et Michelon (op. cit.).

³⁶ Dans le cadre du programme en sciences sociales « les Suds, aujourd'hui » lancé par l'ANR en 2007, sur 26 projets, seuls 4 explicitent clairement dans leur intitulé leur abordage des pays de l'Afrique sub-saharienne (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/aap/2007/selection/SUDS-2007.pdf>). Pour le SER, parmi 8 programmes d'encouragement à la coopération scientifique avec des pays prioritaires, un seul concerne l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique du Sud, les autres portent sur l'Asie et l'Amérique Latine.

³⁷ Ces disparités entre pays et diversités d'approche se retrouvent sur chaque continent. C'est, entre autre le cas en Amérique Latine, comme présenté dans l'article :

Jean-Claude Bolay, 2006 ; Coopération scientifique et développement: Diversité et disparités – l'Amérique du Sud à l'aube du XXI^e siècle » in Südamerika – Teil des Westens, Teil des Südens, Politorbis N° 41, 2/2006, Département fédéral des affaires étrangères, Berne. Novembre 2006.

imagination, les seconds répliquant aux chercheurs qu'ils sont des idéalistes enfermés dans leur tour d'ivoire, dans l'ignorance du monde hors des murs de leurs laboratoires.

Cette tendance nouvelle au rapprochement, défi monté en puissance depuis une trentaine d'années, reste encore confidentielle³⁸ si l'on tient compte du nombre d'institutions et de personnels globalement engagés dans ces deux secteurs.

Toute évaluation ne peut qu'en tenir compte, sachant qu'au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, il y a effectivement un accroissement du nombre de projets de coopération scientifique au développement, ce que personne ne conteste, mais que ce type d'activité ne représente qu'un part congrue des activités déployées tant par les agences de coopération au développement que par les institutions académiques et autres centres de recherche.

Le constat qui ressort des différentes évaluations faites au cours de ces dernières années de projets et programmes de coopération scientifique nous entraîne à penser que les grandes transformations du monde contemporain, ce que l'on pourrait nommer à la suite d'autres auteurs la « globalisation du monde » (Bolay, 2006³⁹), se répercute également sur les finalités et les modalités d'application des dits projets :

Au plan thématique, les sujets privilégiés pour la recherche scientifique avec le Sud sont ceux que l'on retrouve dans l'agenda des organismes internationaux en faveur des pays en développement : santé et médecine, environnement et ressources naturelles, en priorité, et, dans une moindre mesure, adaptation aux changements structurels (au plan économique comme en termes de gouvernance institutionnelle ... migrations, emploi, sécurité alimentaire, etc....).

Par ailleurs, les programmes, pour la plupart, sont inscrits sur des périodes relativement longues, 3, 4 ou 5 années, parfois renouvelables, mais souvent uniques dans leurs termes de référence et d'application, sans certitude de pouvoir poursuivre l'effort entamé. Cette « incertitude » dans le temps, propre à la recherche scientifique (à travers les appels d'offre, les programmes thématiques spéciaux, les actions ponctuelles), rencontre la flexibilité d'un monde qui ne sait plus se penser au-delà du court terme et s'impose au monde de la coopération. Les bailleurs de fonds y trouvent l'avantage de ne pas s'engager dans des relations interinstitutionnelles trop engageantes, gardent une certaine distance face à ces partenaires scientifiques et disposent de marges de manœuvre importantes dans la définition de leurs stratégies d'intervention et leurs politiques d'appui au secteur de la recherche et de l'éducation supérieure.

On varie ainsi entre la courte et la longue durée, on se réfère aux grandes questions du monde contemporain, telles qu'elles se décryptent au plan international (notamment en référence aux fameux objectifs de développement du millénaire, adoptés par les Nations Unies en 2000), mais on adapte la chose aux contingences de la politique internationale à l'égard des pays du Sud. Il y a une volonté d'ancrage à long terme, mais les engagements institutionnels et matériels sont de plus en plus courts, de plus en plus ténus. Et l'évaluation, au milieu de ces apparentes contradictions, sert de faire valoir, garantit la qualité des prestations, sans caractère contraignant et obligatoire⁴⁰, elle facilite la prise de décision, mais ne se substitue pas au décideur.

³⁸ A titre d'exemple, l'agence suisse de coopération consacre quelque 5% de son budget d'investissement à la recherche et à la formation. Sans vouloir user de comparaisons abusives, cela revient, en termes relatifs, au pour cent budgétaire consacré par l'Etat du Cameroun à l'éducation supérieure et à la recherche scientifique !

³⁹ Bolay Jean-Claude, 2004, "World globalisation, sustainable development and scientific cooperation" in International Journal of Sustainable Development, volume 7, Wolverton Mill, UK.

⁴⁰ En quelque sorte, on pourrait dire que : l'évaluateur évalue et le décideur décide, manière un peu plus rugueuse de parler « d'aide à la décision ».

Quelques aspects apparaissent avec insistance et méritent d'être soulignés :

Le partenariat s'est progressivement imposé comme étant la marque de fabrique de ces programmes. Bien que les financements émanent, en très grande partie, des agences bi- et multilatérales de coopération et/ou de promotion scientifique, selon les pays et les régions, il s'agit désormais de partager les projets de leur initialisation jusqu'à leurs résultats, sans oublier leurs financements. Cette démarche est désormais un fait, et reconnue comme tel par les chercheurs et par les bailleurs de fonds, à la fois comme ligne directrice dans le processus de conception et de réalisation, ainsi que comme critère de sélection.

Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre n'est pas toujours aisée et peut susciter, parfois, certaines réticences chez les partenaires du Sud. En général, mais ce n'est pas toujours le cas, les fonds provenant d'organismes du Nord, le requérant principal, responsable face au bailleur de la bonne marche des opérations, est également du Nord. Il a donc le pouvoir que lui accordent son statut de partenaire privilégié du financeur et son autorité dans la gestion des fonds⁴¹, sans parler de sa proximité culturelle, voire géographique, avec le bailleur.

Si l'équité entre partenaire tend à se généraliser au plan financier, il reste encore équivoque dans la composition des équipes, favorisant encore trop souvent des liens de dépendance dans une répartition entre chercheurs seniors et équipements performants au Nord et jeunes chercheurs apprenant leur métier au Sud et pouvant profiter de la mobilité ainsi offerte, femmes sous-représentées. Ce cas de figure est particulièrement vrai en Afrique, il est très nettement plus rare en Asie et en Amérique latine. Cette tendance, néfaste à un partage profitable des tâches et de la responsabilité, risque encore de se renforcer à l'avenir, les conditions de reconnaissance individuelle et de carrière scientifique, dans de nombreuses disciplines, tendent à éloigner beaucoup de jeunes Occidentaux de projets complexes dans des contextes socio-institutionnels peu valorisés par leurs pairs⁴².

Les projets et programmes de coopération scientifique au développement, malgré les remarques faites préalablement, jouent un rôle remarquable dans la mobilisation des individus, tout particulièrement au Sud, et permettent leur intégration dans des actions de recherche dont ils seraient exclus sans cet appui extérieur. C'est l'occasion, souvent vantée, de pouvoir doter les laboratoires d'équipements de haute qualité scientifique ; c'est aussi l'opportunité de se déplacer hors du pays, de profiter des installations et des infrastructures des institutions du Nord, de prendre part aux conférences, réunions et autres grands débats internationaux. C'est aussi une occasion fantastique de permettre à un plus grand nombre de jeunes scientifiques de valoriser leurs parcours par des titres académiques (avant tout le doctorat ainsi que la maîtrise) qui, par leur reconnaissance universelle, leur ouvriront de nombreuses portes dans leurs pays d'origine⁴³.

Toutes les institutions de tutelle ne saisissent pas l'impact de tels programmes et ne soutiennent pas toujours les chercheurs et les laboratoires sélectionnés de la manière qu'ils le mériteraient. Ce qui a amené les bailleurs de fonds à exiger un engagement clair et ferme des universités et des centres de recherche, non seulement formel et politique, mais en

⁴¹ C'est une des grandes déficiences du NCCR Nord-Sud suisse qui, derrière la volonté affirmée de promouvoir une structure réticulaire et un renforcement des coordinateurs du Sud, renforce avant tout une institution académique suisse.

⁴² Cela sera tout particulièrement le cas dans les sciences dures et l'innovation technologique, gourmandes en équipements sophistiqués et en produits coûteux, et quelque peu moins marqué en sciences humaines

⁴³ Il ressort de plusieurs évaluations faites du potentiels de coopération scientifique entre la Suisse et plusieurs pays d'Amérique Latine que les universités latino-américaine manquent cruellement de docteurs formés à la recherche et pouvant reprendre le flambeau et encourager le développement de la recherche dans leur institution d'appartenance.

contreparties matérielles, humaines et financières⁴⁴. Cette défaillance, typique au Nord comme au Sud, se double d'une absence de vision à long terme, offrant, au Nord d'abord, mais également au Sud, peu de plans de carrière et de débouchés permettant aux jeunes chercheurs d'édifier leur avenir scientifique sur de telles bases, avec pour répercussion indirecte le risque de voir les jeunes chercheurs du Nord se détourner de ces projets et les jeunes chercheurs du Sud préférer rester en Europe ou en Amérique du Nord, même dans des conditions institutionnelles et fonctionnelles moins valorisées⁴⁵.

De grands efforts restent à produire pour que le potentiel de créativité que possède la coopération scientifique au développement se réifie au plan scientifique comme en termes d'application opérationnelles sur le territoire et auprès des acteurs du développement. La collaboration entre scientifiques, d'un côté, et organisations de la société civile, est encore peu et mal exploitée. Peu d'ONG et d'associations communautaires sont véritablement intégrées dans les projets, pas plus d'ailleurs que de représentants administratifs et gouvernementaux. Et le transfert des résultats de recherche, hors du cadre strictement scientifique, reste souvent un vœu pieux, mais ne se réalise que rarement, par manque de compétences de la part des chercheurs, par manque d'intérêt ou par doutes de la part des acteurs extrascientifiques.

Une culture est en train de naître, celle de l'alliance entre recherche scientifique et développement durable au profit des contextes les plus défavorisés de la planète. L'évaluation des projets, des programmes, des partenariats ou de toute forme d'action visant cette interaction entre science et société dans les pays en développement doit être considérée comme un instrument de renforcement de cette alliance stratégique pour le devenir de la planète, parce qu'elle accentue la crédibilité de la démarche, qu'elle permet, à partir de critères explicites, d'apporter de la transparence et de la rigueur dans le regard porté sur les processus en cours et les résultats obtenus, qu'elle vise à améliorer les procédures expérimentées, qu'elle incite, par ses critiques et ses recommandations, à privilégier les meilleures pratiques et à en diffuser les modes de faire.

L'évaluation est à la fois un examen sur des bases reconnues des partenaires en place ainsi qu'un conseil au profit de ceux qui agissent comme en faveur de ceux qui souhaitent se « lancer dans cette aventure », téméraire parfois, mais toujours enthousiasmante et profitable.

J-C Bolay

⁴⁴ Notamment, et c'est crucial dans les pays du Sud, en dégageant les chercheurs confirmés d'une partie de leur temps d'enseignement au profit de la recherche. Cela reste encore une notable exception en Afrique.

⁴⁵ Plusieurs pays d'Amérique Latine tentent de pallier à cette situation en offrant, par des incitations gouvernementales ou directement par les universités, des offres attractives à l'égard de leurs chercheurs nationaux le plus brillants afin de les rapatrier et de leur accorder des conditions de travail proches de ce qu'ils connaissaient en expatriation (c'est, entre autres, le cas des universités colombiennes, chiliennes et péruviennes avec des fonds internes et provenant de leurs agences de promotion scientifique).